

INFORMATION : RÉMUNÉRATIONS AU 1^{er} JUILLET 2016

Au 1^{er} janvier 2016 :

La catégorie B est revalorisée de 6 points d'indices majorés résultant de la transformation de 278 euros annuel brut de primes en points d'indice, soit 23,15 € mensuels équivalent à 5 points d'indice réels.

En 2017 :

La Catégorie C passera de 4 à 3 grades avec la fusion de l'Échelle 4 et 5. Au 1^{er} février 2017 tous les agents de catégorie C seront reclassés dans les nouveaux grades. De plus, **la grille de la catégorie C** sera revalorisée par transformation de 167 euros annuel brut de primes en points d'indice, soit 13,92 € mensuels équivalent à 3 points d'indice réels.

La Catégorie A sera revalorisée par transformation de 167 euros annuel brut de primes en points d'indice, soit 13,89 € mensuels équivalent à 3 points d'indice réels.

En 2018 :

La Catégorie A sera revalorisée par transformation de 222 euros annuel brut de primes en points d'indice, soit 18,52 € mensuels équivalent à 4 points d'indice réels.

TRAITEMENT DE BASE BRUT ANNUEL Au 1^{er} juillet 2016

VALEUR DU POINT : 4,6581 € brut

INDICE 100 (indice majeure 203) = 5 589,69 € brut annuel

MINIMUM DE TRAITEMENT

1439,35 € bruts mensuels (indice majoré 309)

RETENUE POUR PENSION

9,94%

C.S.G.

7,5% de 98,25 % du (traitement brut + Indemnité de résidence + Supplément familial de traitement + Indemnités)

RDS

0,5 % de 98,25 % du (traitement brut + Indemnité de résidence + Supplément familial de traitement + Indemnités)

CONTRIBUTION SOLIDARITÉ

1 % du traitement total net (Hors CSG et RDS) - exonération si traitement total net inférieur au traitement brut IB 296

RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)

Base de cotisation : les primes et indemnités dans un plafond de 20 % du traitement indiciaire. Taux de cotisation 10 % - 5% employeur - 5% fonctionnaire

Ex : un agent gagne 2 600 € par mois dont 2 000 €, de traitement.

La base de cotisation est de 2 000 € x 20% soit 400 € - La cotisation est de 40 €, la part de l'agent est de 20 €

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

1 enfant : 2,29 €

2 enfants - Minimum : 73,04 €

Plafond : 110,27 €

3 enfants - Minimum : 181,56 €

Plafond : 280,83 €

Au delà de 3 enfants - Minimum : 129,31€

Plafond : 203,77 €